



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2023_0065

Objet : Marchés n° 23.023 et 23.024 ;
Mission de contrôle technique et mission
de coordination en matière de sécurité et
protection de la santé de niveau III dans
divers bâtiments communaux de la Ville
de Tourcoing.

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu les articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier
Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'un appel d'offres a été lancé le 07 décembre 2022 en vue de la réalisation
de missions de contrôle technique et missions de coordination en matière de sécurité et
protection de la santé de niveau III dans divers bâtiments communaux de la Ville de
Tourcoing.

Considérant que la société PREVENTEC a remis l'offre économiquement la plus
avantageuse pour le lot 1 (mission de contrôle technique pour les chantiers d'un montant
inférieur ou égal à 990 000 euros HT) et que la société 2TD a remis l'offre
économiquement la plus avantageuse pour le lot 2 (mission de coordination en matière de
sécurité et de santé de niveau III - chantiers < ou = 500 hommes / jour), au regard des
critères d'analyse définis dans le règlement de la consultation.

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure le marché n°23.023 avec la société PREVENTEC pour un montant
maximum de 100 000 € HT en vue de la réalisation de missions de contrôle technique pour
les chantiers d'un montant inférieur ou égal à 990 000 euros HT.

Article 2 : de conclure le marché n°23.024 avec la société 2TD pour un montant maximum
de 50 000 € HT en vue de la réalisation de missions de coordination en matière de sécurité
et de santé de niveau III (chantiers < ou = 500 hommes / jour).

Article 3 : Les dépenses résultant de l'exécution des marchés seront imputées sur le
budget communal.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2023

Application agréée E-legalite.com

10_DE-059-215905993-20230330-2023_0065-C

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le 30 MARS 2023




Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le : 30 MARS 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/03/2023

Application agréée E-legalite.com

10_DE-059-215905993-20230330-2023_0065-C